

Néophytes envahissantes, les indésirables

Comment faire face aux plantes
exotiques invasives?



coop

Pour moi et pour toi. **brico+loisirs**



Néophytes envahissantes, les colonisatrices

Si la plupart des plantes non indigènes introduites intentionnellement ou non dans la nature disparaissent rapidement ou s'acclimatent sans poser de problème, d'autres, par contre, se naturalisent au détriment des espèces indigènes et deviennent envahissantes.

Leur prolifération doit alors être jugulée le plus rapidement possible par des mesures adéquates afin de préserver la flore et la faune locales.

On appelle «néophytes» les plantes exotiques introduites en Europe après la découverte de l'Amérique en 1492.

Principales espèces néophytes envahissantes 4

Liste noire et watch list 6

Conseils et informations 7

Infos, services et contact 8

ATTENTION



- Non contrôlées, les néophytes envahissantes peuvent nuire à l'environnement.
- Leur plantation n'est autorisée que sous contrôle dans les zones habitées.
- Les populations doivent être contrôlées par la taille et par la suppression des fruits et des graines.
- Les déchets ne doivent pas être compostés mais ramassés avec les déchets végétaux ou les ordures ménagères.

Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, art. 5

Principales espèces néophytes envahissantes



Le saviez-vous?

Les néophytes envahissantes sont des plantes non indigènes qui se répandent massivement aux dépens des espèces indigènes.



Attention, danger! Les néophytes envahissantes...

- se répandent au détriment des plantes indigènes et des espèces animales qui en dépendent;
- modifient le paysage et la diversité des biotopes;
- concurrencent les plantes utiles;
- causent des dommages parfois majeurs aux ouvrages de protection contre les crues et aux infrastructures routières, par exemple;
- peuvent être une menace pour la santé.



Ambrosie à feuilles d'armoise *Ambrosia artemisiifolia*

Origine	Amérique du Nord
Hauteur	0,2 – 1,2 mètre
Floraison	De juillet à novembre
Particularité	Produit 6000 graines par plante (pouvant germer après 40 ans), disséminées par les oiseaux et les moissonneuses
Danger	Son pollen cause de violentes allergies chez de nombreuses personnes
Que faire?	Arracher la plante avant la floraison et la jeter avec les déchets à incinérer; déclarer les populations à la commune



Renouée du Japon *Reynoutria japonica*

Origine	Asie de l'Est
Hauteur	1 – 3 mètres
Floraison	D'août à septembre
Particularité	Plante à rhizome à reproduction végétative, capable de se développer à partir de simples fragments de rhizome
Danger	Détruit les constructions, se développe au détriment de la flore indigène
Que faire?	Éliminer avec les déchets à incinérer, ne pas stocker



Berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*

Origine	Caucase
Hauteur	2 – 4 mètres
Floraison	De juin à août
Particularité	Produit plus de 10 000 graines par plante (pouvant germer après 7 ans)
Danger	Peut provoquer des brûlures en cas de contact avec la peau (phototoxicité)
Que faire?	Sectionner la racine avec une bêche à 15 – 20 cm de profondeur, couper les inflorescences et les éliminer



Impatiente glanduleuse *Impatiens glandulifera*

Origine	Himalaya occidental
Hauteur	0,5 – 2,5 mètres
Floraison	De juillet à septembre
Particularité	Les graines (pouvant germer après 6 ans) sont éjectées des fruits
Danger	Se propage rapidement au détriment de la flore indigène
Que faire?	Arracher avant la maturité des graines



Solidago *Solidago canadensis* *Solidago gigantea*

Origine	Amérique du Nord
Hauteur	0,5 – 2,5 mètres
Floraison	De juillet à octobre
Particularité	Plante à rhizome produisant 19 000 graines par tige, dispersées par le vent
Danger	Se propage rapidement au détriment de la flore indigène
Que faire?	Arracher les plants; faucher les colonies importantes avant la floraison; éliminer avec les déchets à incinérer; ne pas stocker, ne pas composter

Liste noire et watch list



Liste noire

Vous trouverez sur www.cps-skew.ch/francais/liste_noire la liste des néophytes envahissantes qui ont un impact négatif avéré sur la biodiversité, sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques en Suisse (20 espèces). Outre les espèces décrites pages 4 et 5, y figurent également les plantes ligneuses suivantes:



Robinier (Robinia pseudoacacia)



Vinaigrier (Rhus typhina)



Ailante (Ailanthus altissima)



Arbre aux papillons (Buddleia davidii)

CONSEIL



L'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) définit le cadre légal et les règles qui s'appliquent aux plantes non indigènes. Elle prévoit un contrôle autonome en vue de leur mise en circulation, l'information de l'acquéreur et un devoir de diligence.



Watch list

Une watch list recense les néophytes envahissantes susceptibles de causer des dommages et dont la prolifération doit être surveillée (14 espèces). Y figurent notamment le cornouiller soyeux, le mahonia et le paulownia.



Mahonia (Mahonia aquifolium)



Cornouiller soyeux (Cornus sericea)

Conseils et informations



Ne plantez pas de néophytes envahissantes. Il existe d'autres solutions qui ne posent pas de problèmes: des arbustes à fleurs très décoratifs comme la barbe bleue (Caryopteris) et le corylopsis, ou encore des espèces indigènes comme le fusain d'Europe (Euonymus europaeus) et le cornouiller mâle (Cornus mas). Si vous aimez l'arbre aux papillons, optez pour une variété stérile (qui ne produit pas de graines), non envahissante. Nos vendeurs se feront un plaisir de vous conseiller!



Il existe différents moyens de lutter contre une prolifération incontrôlée selon les espèces. Le laurier-cerise doit être taillé régulièrement pendant la période de floraison pour empêcher la formation de fleurs et de fruits. D'autres espèces (voir pages 4 et 5) doivent être fauchées ou déterrées. Pour une éradication complète, ces mesures doivent en général être renouvelées pendant plusieurs années. Toute population, aussi petite soit-elle, doit être régulièrement contrôlée pour être détruite et éliminée dans les règles.



Attention: les graines peuvent germer après plusieurs années. C'est pourquoi il convient d'éliminer les plantes envahissantes avec les ordures à incinérer et ne jamais ni les composter, ni les stocker, ni les jeter dans la poubelle pour déchets végétaux.



La présente brochure vise à informer un large public du danger qu'elles représentent. Lisez attentivement l'étiquette Coop qui accompagne chaque produit.

Infos, services et contact



Le monde des plantes

Pour toute information sur les plantes de jardin sans risque:

www.bricoetloisirs.ch/mondedesplantes



Coop Info Service

Pour toute question d'ordre général:

0848 888 444, www.coop.ch



Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Pour toute information sur les plantes envahissantes:

www.ofev.admin.ch > Thèmes > Espèces envahissantes



Newsletter Coop Brico+Loisirs

Trucs et astuces pour la maison et le jardin:

www.bricoetloisirs.ch/blnewsletter

CONSEIL



www.cps-skew.ch

Le site de la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS) propose des fiches d'information sur les néophytes envahissantes décrivant leur milieu de prédilection, leur répartition, les dangers qu'elles représentent ainsi que les moyens de prévention et de lutte. Vous y trouverez également des liens utiles et une bibliographie.

